



MAIRIE DE BLOYE

BULLETIN D'INFORMATIONS

N ° 1

☎ : 04.50.01.43.27
FAX : 04.50.01.43.28
mairiebloye@wanadoo.fr

Janvier - Mars - Mai - Juillet - Octobre - Décembre

2 0 2 2

Bloyennes, Bloyens,

Nous voilà encore dans une situation sanitaire particulière pour commencer 2022. Comme vous pouvez l'imaginer, nous ne pourrons pas organiser la **cérémonie des vœux**. **Le conseil et moi-même** réfléchissons à organiser une rencontre avec la population quand la situation sanitaire le permettra, certainement au premier trimestre 2022. En attendant le conseil municipal, le

CCAS, le personnel et moi-même, vous souhaitons une excellente année 2022. Que vos projets quels qu'ils soient, se réalisent, et je vous souhaite surtout une bonne santé. Restez prudents, prenez bien soin de vous. En attendant de vous le dire de vive voix, «bonne et heureuse année 2022 !»

Le Maire
Patrick DUMONT

SITE INTERNET
www.bloye.fr

FACEBOOK
Mairie Bloye

**HORAIRES
D'OUVERTURE
AU PUBLIC**

LUNDI
8H30-12H00

MARDI
16H30-19H00

JEUDI
8H30-14H00

DANS CE
NUMÉRO :

Edito du Maire	1
Vœux du Maire et des conseillers municipaux	1
Rétrospective 2021	2-3
Infos communales	4 à 8
Les Moments forts	8 à 9
Associations	10 à 11
A vos Agendas	12



Le Maire, Patrick DUMONT
Les Maires Adjoints(es)
Séverine FAVERON, Stéphane BOUCHET
Claire PIRON & Gérard RICHART
Les Conseillers Municipaux,
vous adressent leurs meilleurs vœux
pour cette nouvelle année.



08 Mai Commémoration Armistice en «petit comité» en raison de la crise sanitaire.

09 Janvier Vœux du Maire en «petit comité» en raison de la crise sanitaire.



Fin août achèvement des travaux du terrain multisports.

20 Novembre Journée Droits de l'Enfant.



21 Novembre Repas des Aînés.



30 Mai Fête des mamans, remise des bouquets chez les nouvelles mamans en raison de la crise sanitaire.



22 Juin Remise de calculatrices et clés USB aux CM2.



11 Novembre Commémoration Armistice.



10 Décembre spectacle de Noël de l'APE.



16 Décembre repas de Noël à la cantine.

Informations Communales

RECAPITULATIF ETAT CIVIL 2021

Naissances : ***Nous avons eu le plaisir d'accueillir dans notre commune*** :

- Valérian, né le 26 janvier 2021, fils de M. VITACCHIO et Mme DIAS DA CRUZ, domiciliés 38 Impasse des Charmottes.
- Armand, né le 3 novembre 2021, fils de M. COELHO-PEREIRA et Mme SALARDON, domiciliés 880 Route de Massingy.
- Théo, né le 11 novembre 2021, fils de M. SIMOND et Mme HUGOT-MERLOT, domiciliés 44, route du Petit Salagine.
- Lucas, né le 12 novembre 2021, fils de M. JOLY et de Mme SICOLI, domiciliés 111 impasse des Crisnaliens.

Mariage : *Nous avons eu la joie de célébrer le mariage de* :

- Florence THARIN et Laurent COSNIER, le 6 mars 2021, domiciliés 81 Route du Petit Salagine à Bloye (PACS le 2 février 2021).
- Véréne PARMELAND et David VINCENT, le 22 mai 2021, domiciliés 380 Chemin des Eterpets à Lamoura (JURA).
- Marianne COLOMB et Cédric LASSAIGNE, le 17 juillet 2021, domiciliés 282 Route de Massingy à Bloye.
- Anaëlle DUMONT et Loïc GALINEAU, le 24 juillet 2021, domiciliés 280 Route de Massingy à Bloye.

Décès : *Nous avons eu le regret de perdre* :

- Mme Lorette BRUYERE, décédée le 25 janvier 2021.
- M. Hervé LEGUISET, décédé le 07 août 2021.
- Mme Thérèse CALLENDRET, décédée le 25 août 2021.
- M. Joseph BROVARONE décédé le 22 novembre 2021.
- Mme Yvette MUGNIER, décédée le 17 décembre 2021.

URBANISME

RECAPITULATIF PERMIS DE CONSTRUIRE 2021

NOM et Adresse	NATURE DES TRAVAUX	DECISION
CHAPEL Gabrielle	Agrandissement du balcon existant et clôture terrain	Accordé
BLARD Sylvain	Réhabilitation d'un bâtiment	Accordé
MIEGE Jean	Box pour chevaux	Accordé
DUPESEY Carole	Construction d'un bâtiment bureaux et vestiaires	Accordé
LAMBERT Laura	Modification menuiseries + couvertures	Accordé
PELE Jonathan	Construction d'une maison individuelle	Accordé

RECAPITULATIF DES DECLARATIONS PREALABLES 2021

NOM et Adresse	NATURE DES TRAVAUX	DECISION
KAMBLOCK Michel	Clôture	Accordé
CARMONA Gwenola	Piscine	Accordé
L'HERONDELLE David	Remplacement fenêtres, volets, porte d'entrée	Accordé
SAVET Denis	Rénovation	Accordé
PAGET Marie-Claire	Terrasse + modification ouvertures + escalier extérieur	Accordé
HENRY Dominique	Extension d'un appentis + piscine	Accordé
PEILLAT Stéphane	Modification des façades	Accordé
DUMONT Patrick	Suppression de balcon et ravalement de façades	Accordé
CHALLE Christian	Ravalement de façades	Accordé
BRUAND Eric	Piscine	Accordé
C & V HABITAT	Division foncière	Accordé
GROSSET Frédéric	Changement porte d'entrée + modifications coloris volets	Accordé
FLECK Kévin	Cabane pour enfant	Accordé
MIEGE Jean	Division parcellaire	Accordé
LECHEVIN Rodrigue	Abri de jardin	Accordé



Informations Communales

RAPPEL CONSIGNES DE SECURITE



En cette période hivernale avec des nuits très longues, les piétons et notamment les jeunes qui prennent le car en circulant de nuit sur la voirie, les utilisateurs de trottinettes électriques, les vélocyclistes doivent respecter certaines règles élémentaires de sécurité. Il leur est demandé de se signaler aux automobilistes avec des vêtements ou accessoires réfléchissants, des lampes... Ils doivent également respecter le code de la route et les automobilistes doivent également respecter les limitations de vitesse en vigueur : 50 ou 30 kilomètres heure en agglomération et selon les portions de voirie.



CAMPAGNE DE BROYAGE

Quelques familles ont répondu présentes pour le broyage des végétaux les jeudi 25 et vendredi 26 novembre 2021 organisé en partenariat avec la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, service «Prévention et Valorisation des Déchets» et avec notre agent technique.

Le broyage des végétaux permet de réduire la masse des déchets végétaux dans votre jardin et de les valoriser à la fois intéressante sur le plan écologique et économique. Il constitue un paillis esthétique. Monsieur le Maire ainsi que les conseillers municipaux remercient la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie pour le prêt du matériel ainsi que **l'investissement de notre agent technique pour la contribution à la bonne réussite de cet événement.**

Une nouvelle édition de broyage sera reconduite au printemps prochain les jeudi 17, vendredi 18 et samedi 19 mars 2022, sur inscription en mairie. Alors, n'hésitez pas à vous inscrire déjà en mairie soit par téléphone au 04.50.01.43.27 ou par mail à l'adresse suivante : mairiebloye@wanadoo.fr



COLO UFOVAL

Les colos Ufoval proposent des offres de colonies de vacances en France et **des séjours à l'étranger, pour les enfants et les jeunes de 3 à 17 ans, avec des activités innovantes, vers de nombreuses destinations : mer, montagne, océan, campagne,...** Les enfants et les jeunes s'épanouissent en sortant de leur cadre de vie quotidienne. Ils découvrent d'autres régions, paysages, vont à la rencontre des autres,.... Pour tout renseignement, vous pouvez contacter UFOVAL, 3 avenue de la Plaine, 74000 ANNECY, Tel : 04 50 52 30 00. Mail : ufoval@fol74.org et le site : www.fol74.org



INCIVILITES DEPOTS D'ORDURES MENAGERES

Comme rappelé il y a quelques temps dans le **bulletin d'informations**, les **conteneurs de collectes** sont réservés aux ordures ménagères, aux cartons pliés et au verre. Tous les autres déchets doivent être déposés à la déchetterie (petits électroménagers, pneus, gros cartons, matériaux de **constructions, déchets verts,...**). **Certaines personnes, peu soucieuses de l'environnement** et des règles de collectes de déchets mises en place par la collectivité, déposent en vrac à différents endroits de la commune des déchets : cartons, sacs poubelles **et autres détritrus variés**. **Nous leur rappelons qu'en cas de containers pleins, il est possible de déposer ses ordures ménagères dans les containers à côté du cimetière.**



Pour le respect de tous, ces comportements, doivent cesser, chacun devant adopter une attitude responsable. Ces incivilités récurrentes liées aux dépôts sauvages sont insupportables et les sanctions peuvent être **financièrement lourdes, jusqu'à 1500 € d'amende.**

Le conseil municipal a lancé une étude pour **l'installation de caméras de vidéo protection** à proximité de ces points de dépôts concernés.

Pour rappel, il existe trois déchèteries dans un rayon de moins de 5 kms (Entrelacs/Albens, Alby-sur-**Chéran** et Rumilly/Broise). **Pour mémo, les horaires des jours et heures d'ouverture** de la déchèterie à Broise sont : du lundi au vendredi de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures ainsi que le samedi de 9 heures à 18 heures. Fermeture à 19h00 d'avril à septembre (horaires d'été) ; dimanche et jours fériés fermés.

La déchèterie est accessible pour les particuliers et les professionnels sans rendez-vous. Il **suffit d'inscrire votre (vos) véhicule(s)** sur la plate-forme d'inscription en ligne dédiée ou en remplissant le **formulaire papier** disponible à l'accueil de la **Communauté de Communes**.

Pour faire sa première inscription à la déchèterie, il suffit d'aller sur le site internet de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie : https://rumilly-terredesavoie.webusager.fr/CCRUMILLY/pages/p_demarches_hi.aspx

Une fois la première inscription validée (**mail indiquant la référence usager**), **l'accès au webusager** pourra créer un compte et modifier ses informations (changement d'adresse ou de véhicule) est :

<https://rumilly-terredesavoie.webusager.fr>

PIÈCES À JOINDRE (version numérique au format : pdf, jpg, jpeg, ou png) :

- ⇒ **Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone...).**
- ⇒ Une copie de la carte grise de chaque véhicule.
- ⇒ Pour les véhicules de fonction, une **attestation de l'employeur** dûment remplie.
- ⇒ Pour les professionnels : **un justificatif récent de domiciliation du siège (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone...)** et un extrait Kbis / SIRET ou fiche INSEE.

Une fois enregistré, votre véhicule est reconnu et autorisé à entrer à la déchèterie : vous vous présentez **devant la barrière, la caméra lit votre plaque d'immatriculation et la barrière s'ouvre.**



Informations Communales

DIVAGATION DE CHIENS OU CHATS ERRANTS

De plus en plus fréquemment, sont signalés en Mairie des animaux en état de divagation. La sécurité étant l'affaire de tous, nous rappelons aux propriétaires de **chiens et chats qu'il est de leur responsabilité et de leur civisme de ne pas laisser** sans surveillance leurs animaux domestiques en dehors de leur propriété.

Qu'est-ce que la divagation ?

- **S'agissant d'un chien**, celui-ci est considéré comme en état de divagation lorsque en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau, il n'est plus sous la surveillance effective de son maître ou lorsqu'il se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel ou lorsqu'il est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. De façon analogue, tout chien abandonné, livré à son seul instinct, doit être considéré en état de divagation.
- **S'agissant d'un chat**, celui-ci est considéré en état de divagation lorsqu'il est non identifié et qu'il se trouve à plus de 200 mètres des habitations ou lorsqu'il est trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître et qu'il n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci ou lorsque son propriétaire n'est pas connu et qu'il est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.



La divagation des animaux d'élevages (hors animaux d'exploitations agricoles) ou sauvages, apprivoisés ou détenus en captivité peut donner lieu aux sanctions suivantes : contravention de 2^{ème} classe (150 €) par animal divaguant plus la saisie de ou des animaux en cas de condamnation par le juge. La qualité de vie dépend de la bonne volonté de tous, savoir vivre en société, c'est respecter les autres. L'identification par puce ou tatouage des animaux domestiques est obligatoire.

LES MOMENTS FORTS

REPAS DE FIN D'ANNEE A LA CANTINE

Tout en respectant les gestes barrières, les enfants ont passé un superbe moment avec le personnel communal tout en dégustant un savoureux repas de Noël au foyer rural «Yves de Mouxy». **Monsieur le maire a fait la surprise d'être présent au repas.**

La municipalité, les agents communaux ont tout mis en œuvre la dernière semaine de l'année pour que les enfants puissent oublier cette période pénible avant des vacances bien méritées.

L'équipe municipale remercie les agents municipaux qui ont contribué à la réussite de ce moment convivial !





Le Coin des Associations

Les informations publiées sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs

FOIRE AUX LIVRES

EVENEMENT REUSSI !

Dans le respect des gestes barrières en cette période de crise sanitaire, la bibliothèque a organisé une foire aux livres exceptionnelle samedi 18 décembre au Foyer Rural «Yves de Mouxy» de Bloye, la bibliothèque ayant définitivement fermé ses portes le 18 novembre dernier. Comme à l'accoutumée, elle a attiré de nombreuses personnes de la commune venues pour choisir des livres vendus à un prix modique : 0,50 à 1€.



Tout au long de la journée, plus de cinquante visiteurs, adultes et jeunes ont pu trouver documentaires, romans, bandes dessinées, biographies ou livres anciens dans une ambiance chaleureuse.

Le bénéfice de la journée s'élève à 721€, une coquette somme versée à la trésorerie de l'association qui reversera prochainement aux associations du village, le solde de son compte. Les bibliothécaires très touchées remercient tous les lecteurs qui se sont déplacés, en particulier Monsieur le Maire et son épouse ainsi que **Monsieur Julien NONIN, représentant l'APE, les aînés, les jeunes parents et leurs enfants** ainsi que des personnes venues des communes alentour.

COMITE D'ANIMATION DE BLOYE (CAB)

Comme vous avez pu lire dans le BIB d'octobre, l'association cherchait des bénévoles pour relancer son activité. Malheureusement, personne n'a répondu à l'appel. De ce fait, le CAB va être arrêté ; le matériel ainsi que le compte bancaire seront déposés en mairie en attendant qu'une équipe reprenne le flambeau. Cette crise a eu raison de plusieurs associations de la commune. C'est avec un certain regret d'en arriver à cette situation. Dans une commune sans animation, le lien social disparaît....

Le président.

LE CLUB DES AINES

Après quelques parties de cartes et de scrabble, l'année s'est terminée autour d'un petit goûter de Noël au Club des Aînés...

L'association le Club des Aînés.



APE

Chers parents, chers habitants,

**Toute l'équipe de l'APE vous présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année !
Nous espérons que la fin d'année ait été remplie de moments de partage et de joie.**

Ce fut le cas des enfants, qui, juste avant les fêtes ont pu assister à un spectacle de magie et présenter les chants de Noël à leurs parents.

Nous espérons vous voir nombreux lors de nos prochaines actions, qui pour rappel seront cadencées comme suit :

- ⇒ Février : Vente de pizzas
- ⇒ Mars : Carnaval
- ⇒ Mai : Tournoi de pétanque
- ⇒ Juillet : **Fête de l'école**

Les dates vous seront précisées en amont.

A très bientôt. ☺

Le président.



ACCA BLOYE (CHASSE)



Suite à la réglementation des territoires pour les dégâts de sangliers, les ACCA sont tenues à une contribution à valeur de 10 % des dégâts causés sur la commune. C'est pour cela que, si vous voyez des grattées de sangliers, appelez le 06.89.20.27.84. D'autre part, pour éviter toute collision avec toutes sortes d'animaux, je vous prie de ralentir sur la route, surtout les jours de chasse. La date d'ouverture générale était le 12/09/2021. La fermeture sera le 15/01/2022. Les jours de chasse sont les suivants : jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.

Le président.

Ces professionnels vous offrent votre bulletin d'information et vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2022



A vos Agendas

JEUDI 17, VENDREDI 18 ET SAMEDI 19 MARS : Mise à disposition d'un broyeur pour les administrés(ées) par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, sur rendez-vous auprès de la mairie sur place ou par mail.

Responsable Publication : Patrick DUMONT
Comité de validation : Claire PIRON, Gérard RICHART, Laurent BONIAUD, Isabelle BOUCHET
Marie-Rose GUIGON, Patrick DUMONT
Distribution : Véronique ROOUART
Crédits Photos : Mairie de Bloye, Ecole, Bibliothèque, APE, CAB, SH, PG
Ne pas jeter sur la voie publique.